

**Prix de conférencière ou conférencier émérite 2023
en sciences des soins intensifs de l'ISCR des IRSC
et de la SCSi**

Formulaire de mise en candidature

La **date limite** de présentation des candidatures est le **29 septembre 2023, à 16 h (HR)**. Veuillez acheminer le formulaire dûment rempli à icrh.iscr@cihr-irsc.gc.ca.

Coordonnées de la répondante ou du répondant

Nom :

Poste :

Établissement :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Coordonnées de la personne mise en candidature

Nom :

Poste :

Établissement :

Adresse :

Ville :

Province/État :

Code postal/ZIP :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Site Web :

Cette personne est-elle disponible pour participer au Forum canadien sur les soins intensifs de 2023 (Oui/Non)

Coordonnées de la personne administrant le bureau de la candidate ou du candidat

Nom :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Dossier de candidature

- 1. Biographie :** Veuillez joindre la version intégrale du CVC de la personne mise en candidature dans une pièce jointe distincte. Les CV en format libre ne sont pas acceptés.
- 2. Lettres d'appui :** Au plus deux lettres d'appui (d'un maximum de deux pages chacune) doivent être présentées. Une des lettres doit être fournie par une ou des personnes de l'établissement de la personne candidate et doit être signée par le bureau de la doyenne ou du doyen. La seconde lettre doit provenir d'une source autre que l'établissement de la personne candidate (de préférence, d'une ou d'un partenaire international).
Remarque : Les lettres d'appui doivent compléter l'information fournie dans le CVC et situer le contexte des réalisations de la personne candidate. Elles doivent également aborder les critères d'évaluation en accordant un intérêt particulier aux priorités communes à l'ISCR et à la SCSi : la collaboration, la mobilisation des connaissances, le renforcement des capacités, le renforcement de la recherche en santé autochtone et la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.
- 3. Courte justification (maximum de 250 mots) de votre choix :** Les candidatures seront évaluées sur la base des critères énumérés ci-dessous, selon les priorités communes à l'ISCR et à la SCSi (la collaboration, la mobilisation des connaissances, le renforcement des capacités, le renforcement de la recherche en santé autochtone et la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion). Veuillez vous assurer de fournir les renseignements détaillés nécessaires afin que le comité d'évaluation puisse étudier les candidatures en conséquence.

Remarques

- Si plusieurs candidatures distinctes sont reçues pour une même personne, les personnes à l'origine des mises en candidature pourraient être invitées à travailler en collaboration à une candidature conjointe.
- Les scientifiques qui ont reçu un prix de conférencière ou conférencier émérite dans le passé ne sont pas admissibles.
- La candidature des personnes hautement qualifiées non retenues à ce concours pourrait être prise en considération pendant un maximum de trois années consécutives à compter de l'année de la mise en candidature initiale.
- Les candidatures présentées après la date limite, pour lesquelles il manque des documents ou dont le contenu est incorrect ne seront pas acceptées.

Remarque : Les candidatures seront évaluées par rapport aux critères suivants :

1. Impact de la recherche de la personne candidate sur l'avancement des sciences des soins intensifs, tant au Canada qu'à l'étranger (p. ex. outil ou directive) au cours des dix dernières années;
2. Pertinence, application et retombées de la recherche de cette personne en milieu clinique (c.-à-d. « de la recherche aux pratiques et aux politiques »);
3. Force et réputation manifestes du candidat proposé dans le domaine des sciences des soins intensifs au Canada et ailleurs dans le monde;
4. Impact du mentorat et du milieu de formation de cette personne sur le développement de scientifiques en début de carrière et autres parties hautement qualifiées au Canada et ailleurs dans le monde.